

Versement pension alimentaire enfant mageur

Par sklyd, le 14/09/2013 à 19:41

Bonjour,

je suis marié et trois enfants a charge et un enfant de mon divorce .

je verse une pension alimentaire pour ma fille depuis l' age de ses 3 ans, aujourd'hui huit d un montant de 175 euros or depuis que ma fille est majeur depuis 5 mois et quelle ne vis plus chez sa mère mais chez son petit ami depuis 5 mois aussi. A qui dois-je donner la pension ? car j ai lu que dans ces cas là,qu' Elle était supportée par les 2 parents de manière divisible pourriez vous m éclairer sur se sujet merci a vous tous .

Salutations . S

Par cocotte1003, le 15/09/2013 à 13:07

Bonjour, vous devez continuer de payer la pension à la personne indiquée sur le dernier jugement. Le montant doit rester le même aussi. Pour changer cela, il vous faut saisir le jaf du domicile de votre fille pour demander soit à changer le montant, soit à la verser directement à votre fille ..., cordialement

Par villemer, le 16/09/2013 à 18:21

voila je suis divorce depuis 2009 et je payais une pension alimentaire pour mes 2 enfants un de 24 ans et l'autre de 17 ans mais depuis 2 mois je ne paye plus car je n ai plus de resources et je suis remarier depuis 2011 est ce que mon epouse doit payer pour moi alors

que ce n est pas ses enfants

Par cocotte1003, le 16/09/2013 à 18:54

Bonjour, non votre épouse n'a pas à payer une pension pour vos enfants. Par contre vous vous devez payer tant qu'il n'y a pas un nouveau jugement qui déterminera le nouveau montant. Saisissez rapidement le jaf du domicile de vos enfants avec ou sans avocat sinon vous risquez une saisie, cordialement